

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division du Bien-être social—

Allocations familiales et sécurité de la vieillesse—
278. Administration, \$2,693,059.

M. Blackmore: Monsieur le président, quand le comité a levé la séance, hier soir, je venais de parler de chiffres qui ont paru dans le rapport du Conseil de l'assistance publique de Winnipeg. Ces chiffres, qui figurent à la page 16 du rapport, indiquent combien d'argent il faut, croit-on, à un vieillard pensionné, pour vivre dans un confort raisonnable, à Winnipeg. Voici ces chiffres:

	Par mois
Loyer	\$20
Nourriture	30
Vêtement	10
Eglise	2
Frais médicaux ou assurance	3
Cotisations; petites occupations ..	5
Transport	4.50
Imprévus	5
Blanchissage	2

J'avais signalé que ces biens ou services sont tous produits au Canada, et sauf erreur, chaque article est produit au Manitoba. Dans un pays dont la production cette année s'élèvera à probablement 28 milliards et qui a de vastes ressources pour la production de vivres, de vêtements, de logements et de presque tout ce que les Canadiens utilisent ordinairement, c'est fantastique que nous ne puissions assurer à nos vieillards une part suffisante de cette production qui leur permette d'obtenir, en valeur monétaire, un montant correspondant à celui qu'indique ce tableau.

Les membres du comité ont parlé assez souvent de la pension de vieillesse, depuis quelque temps mais, comme je l'ai signalé, la plupart du temps ils s'en prennent aux conditions qui règnent, sans présenter la moindre solution au problème. A un certain moment, presque indigné, je pense, l'honorable député de Fort-William a demandé en quelque sorte quel impôt nous voudrions voir relever afin d'en obtenir l'argent dont on aurait besoin pour assurer à nos vieillards le niveau de vie qu'ils devraient avoir, comme en conviennent, j'en suis sûr, tous les députés de la Chambre. A mon avis, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les impôts pour assurer les services et les biens dont ces vieillards ont besoin.

J'ai parlé de la pièce monétaire utilisée par la société de la Baie d'Hudson, le "Made-
[M. Johnston (Bow-River).]

Beaver". Cette pièce faisait fonction de monnaie. La plus importante valait une peau de castor préparée. Ces jetons et les autres plus petites qu'on obtenait en les divisant en deux ou en quatre, répondaient alors, semble-t-il, aux besoins de toute la population de l'Ouest pour ce qui est de la distribution des biens.

J'ai parlé aussi du système de monnaie fiduciaire adopté par les magasins des petites villes de la région du Sud albertain, où j'ai grandi. Il pourrait être intéressant de s'arrêter un peu à ces bons d'achat, ce "scrip" régional, comme point de départ d'un système de distribution de biens aux nécessiteux qui pourrait être établi sans accroître la monnaie régulière en circulation au pays. Il y avait alors deux magasins à Cardston, village d'environ 350 habitants, sans compter 150 autres personnes qui vivaient dans les environs. Un des deux magasins de Cardston était celui d'*Idris Allan and Company*, marchands d'articles de toutes sortes et l'autre celui de la *Cardston Co-operative Mercantile Company*. Chacun utilisait une sorte de "scrip".

M. Nicholson: En quelle année était-ce?

M. Blackmore: Vers 1896-1897, j'imagine; toutefois, ils ont continué d'utiliser en toute liberté cette sorte de "scrip" jusque vers 1905. L'honorable député de Peace-River dit que cela se passait un peu plus tard, probablement vers 1910. Il a alors été rumeur que, en utilisant ce "scrip", ils violaient les lois monétaires du Canada. C'est probablement la raison principale pour laquelle a cessé peu à peu l'usage du "scrip"; toutefois, à Raymond, à 40 milles environ de Cardston, des marchands ont utilisé ce genre de "scrip" un peu plus tard.

De quel principe s'inspirait l'usage de ce "scrip" en question...

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre, à regret, l'honorable député, mais je lui rappelle que nous n'en sommes pas à étudier le principe du "scrip". Nous étudions le principe de consacrer quelques \$2,600,000 à l'administration des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Je serais reconnaissant à l'honorable député de bien vouloir réserver ses observations à ce sujet.

M. Blackmore: Monsieur le président, je ferai observer que théoriquement parlant vous avez parfaitement raison, mais que du point de vue pratique vous faites nettement erreur. Hier, nous avons débattu la question des pensions de vieillesse et je crois que les députés seraient unanimes à reconnaître qu'il faut en doubler le montant. Mais tout le monde,—y compris le ministre,—a admis que l'obstacle insurmontable à la réalisation du